

TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE
CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET DE TROISIÈME VOIE
SESSION 2016

ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES, HYGIÈNE, RESTAURATION

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- ♦ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- ♦ Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 28 pages

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

Vous êtes technicien principal territorial de 2ème classe, assistant de prévention, à la communauté d'agglomération de Techniagglo.

La communauté d'agglomération est notamment compétente en matière de déchets, voirie, eau et assainissement, restauration scolaire. Les agents de ces services effectuent des tâches quotidiennes pénibles.

Dans un premier temps, le directeur de la direction de l'eau et de l'assainissement (DEA) vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur la pénibilité au travail.

10 points

Les agents d'assainissement entretiennent et nettoient les canalisations d'assainissement et les ouvrages qui s'y rapportent (regards de branchements, siphons, etc.) sous la voirie et dans les stations de relèvement et de pompage. Ils sont donc fortement soumis à cette problématique de pénibilité au travail.

Aussi, dans un deuxième temps, le directeur de la direction de l'eau et de l'assainissement vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour la structuration et l'animation d'un plan d'action de prévention de la pénibilité au sein de la DEA.

10 points

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

Liste des documents :

- Document 1 :** « La prévention de la pénibilité au travail » - *Lucie Crest - Fiches techniques pratiques N° 187 - www.territorial.fr - Mars 2015 - 4 pages*
- Document 2 :** « La territoriale s'initie à la prévention » - *Michel Delberghe - Santé & Travail n° 081 - Janvier 2013 - 4 pages*
- Document 3 :** « Absentéisme dans la fonction publique : des chiffres et des êtres » - *Laurence Denès - www.lagazette.fr - 5 mai 2015 - 3 pages*
- Document 4 :** « Extrait de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites » - *Journal officiel de la République Française - 3 pages*
- Document 5 :** « Outils de mesures des vibrations transmises aux mains et aux bras » - *www.msa.fr - consulté en septembre 2014 - 1 page*
- Document 6 :** « Point réglementation N° 5 - Pénibilité et traçabilité des expositions aux risques professionnels » - *Fonds national de prévention de la caisse nationale des retraite des agents des collectivités locales - 27 juin 2012 - 1 page*
- Document 7 :** « Outils d'évaluation des facteurs d'exposition de risques professionnels » - *http://smis.sante-travail.net - Avril 2013 - 3 pages*
- Document 8 :** « Diagnostic pénibilité » - *Société Yseis - édité en septembre 2014 - 2 pages*

- Document 9 :** « Prévenir la pénibilité au travail : cas d'école dans le secteur des déchets » - *Corinne Faivre* - *APAVE* - site consulté en janvier 2015 - 3 pages
- Document 10 :** « 39,2 % des salariés sont exposés à la pénibilité » - *DARES* - Décembre 2014 - 1 page

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.